

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Projet de boisement de terres agricoles sur les communes de Rouvray-Catillon (36,3885ha) et de la Ferté Saint-Samson (1,1920 ha). Le totalité (37,5805 hectares) sera boisée en essences diversifiées et adaptées au contexte stationnel local afin de former une forêt résiliente et pérenne.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom DELAVENNE

Prénom Bruno

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°c)	Premiers boisements d'une superficie totale de 37,5805 hectares

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet vise à convertir des prairies en espaces boisés diversifiés en essences et en capacité de produire du bois de qualité. Cette volonté émane d'un souci de faire perdurer le caractère rural des milieux concernés en y installant un matériel ligneux longévif. Sur le très long terme, il est espéré et voulu que les travaux menés permettront le renouvellement naturel des peuplements de façon à conserver un couvert continu qui sera le moins perturbateur pour tous les milieux, qu'ils soient faunistiques comme floristiques. Ce projet s'intégrera par endroit à des bandes boisées déjà existantes.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier de ce projet est la formation d'un capital boisé pérenne et résilient face aux problématiques climatologiques actuelles. Ce capital sera diversifié grâce à l'installation de multiples essences adaptées au contexte stationnel et qui mélangeront des essences nobles à destination d'une production de bois d'oeuvre et des essences fruitières qui amélioreront l'accueil du gibier.

Le paysage sera un objectif important de ce projet en veillant à mélanger les essences au maximum entre elles afin d'avoir un couvert hétérogène composé de colorations alternées en fonction des teintes propres à chaque feuillage. Les étages seront eux aussi variés avec des essences de hauteur différentes qui pourront être installées sous la forme de petits bouquets disséminés pour les plus grandes d'entre elles.

La globalité du projet s'inscrit dans une volonté de convertir des terres agricoles en espaces boisés permettant de former à terme un capital producteur et paysager visant à conserver le caractère naturel et rural du milieu.

Les travaux menés se résumeront à introduire des essences issues du cortège local connu parmi lesquelles des essences à la génétique plus méditerranéenne permettront de mener l'expérience de la résilience face aux phénomènes climatiques que l'on connaît aujourd'hui.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une période d'au moins 2 ans. Les mois de Septembre et Octobre 2021 et 2022 seront propices à l'installation de clôtures pour éviter d'éventuels dégâts de gibier durant lesquels seront aussi réalisés les travaux de travail du sol (sous-solage dans les zones les moins humides et non argileuses en surface et formation de potets bombés dans les zones hydromorphes et/ou fortement argileuses).

A partir de la mi-Novembre 2021 et 2022 et jusqu'à la mi-Février 2021 et 2022 : plantation à la houe forestière d'essences diversifiées et mélangées entre-elles (environ 1200 tiges/hectare).

Durant les 15 années suivant la fin des travaux de plantation (de 2021-2022 à 2036-2037), il sera procédé à des entretiens tous les 2 ans et en fonction des besoins constatés (gyro-broyage d'un interligne sur deux, dégagement en cheminée, taille de formation, taille d'élagage, remplacement de plants).

20 ans après la fin de plantation soit de 2041 à 2042 : enlèvement des clôtures.

Concernant le choix des essences :

- les plateaux et versants avec une bonne richesse trophique et hydrique se verront être plantés en essences précieuses comme le Chêne sessile, le Chêne pubescent, le Chêne pédonculé, l'Alisier torminal, le Merisier. Des essences de "bourrage" pourront être introduites en complément et en diversification comme le Châtaignier, le Tilleul à petites feuilles et le Tilleul à grandes feuilles. Des bouquets résineux pourront être insérés parmi lesquels les Pins laricio de Corse, laricio de Calabre et sylvestre et le Thuya plicata formeront les essences les plus adaptées au contexte environnemental.
- les fonds de vallon hydromorphes se verront plantés en Chênes pédonculés, Chênes sessiles, Cormier et Alisier torminal.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dès lors que les arbres entreront dans une période de forte concurrence pour la lumière il sera procédé à des éclaircies régulières (rotation de 6 à 8 ans entre chaque intervention et en fonction de la dynamique de croissance) visant à donner suffisamment de lumière et d'espace pour que les plus beaux sujets puissent continuer leur croissance sans gêne.

Les premières éclaircies formeront essentiellement du bois de chauffage tandis qu'à partir des 35-40 ans de la plantation et toujours en fonction des essences, des premiers produits de bois d'oeuvre pourront être formés.

Pour veiller à la préservation des sols, des cloisonnements d'exploitation seront installés dès la première phase d'éclaircie et resteront cloisonnement d'exploitation pour une durée infinie. Le bois fourni par ces premières éclaircies pourra être façonné par des particuliers en bois de chauffage ou par mécanisation grâce à l'utilisation d'une tête d'abatteuse/pince sécateur par exemple. Le bois coupé sera débardé par des petits tracteurs (dans le cadre du bois de chauffage réalisé par des particuliers) ou par porteur (dans le cadre d'une intervention avec professionnels).

Dès lors que du bois d'oeuvre pourra être récolté, les abattages se feront par des bûcherons ou une tête d'abatteuse en fonction des essences et des produits réalisables. Les bois seront traînés ou portés en fonction des produits réalisés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie boisée	37,5805 hectares

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Entité "La Maison rouge" : Rouvray-Catillon : D183 (en partie), D186 (en partie), D191, D192, D193, D194, D195 et D421 (en partie).

-Entité "La Rémission Nord" : Rouvray-Catillon : D218.

-Entité "Le Verger du Catillon" : Rouvray-Catillon : D152.

-Entité "Brasse boue" : Rouvray-Catillon : E27 et E28.

-Entité "Les Caboches" : Rouvray-Catillon : E50, E52, E55 et E66 (en partie) + la Ferté Saint-Samson : B168. (le projet étant en plusieurs entités, le plan de localisation annexé précisera l'emplacement des parcelles)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Rouvray-Catillon et la Ferté Saint-Samson

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF continentale de type II "Le Pays de Bray humide et Vallée de la Béthune" identifiant n°230000754
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tourbières du Pays de Bray humide identifiant n°76-7
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Rouvray-Catillon et la Ferté Saint-Samson inscrites dans l'Atlas des Zones Inondées : prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A moins de 150 mètres de la station hydrométrique "L'Andelle à Rouvray-Catillon". Code station : H3230410
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Pays de Bray humide n°FR2300131 à moins de 100 mètres
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Fontaine et les arbres de Rouvray-Catillon n°76008 à moins de 100 mètres

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification d'un écosystème agricole vers un écosystème forestier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à quelques dizaines de mètres d'un site NATURA 2000 pour lequel l'incidence sera relative puisque les essences installées seront similaires à celles déjà présentes dans l'environnement immédiat du site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un espace boisé dans 2 communes où le risque d'inondation est de ruissellement est fort pourra permettre de limiter ces phénomènes de circulation d'eau. La présence d'arbres forme une bonne garantie de tenue des sols et limite l'érosion. Également, du point de vue paysager, le projet induit une transformation avec la création d'étages différents et d'une coloration qui changera au fil des saisons et de la vie des arbres.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la conversion de prairies en espaces boisés.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra de réduire l'érosion des sols grâce à l'installation d'un patrimoine consolidant la structure superficielle aujourd'hui fortement exposée aux phénomènes météorologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet améliorera la gestion des eaux de ruissellement avec à terme un patrimoine forestier capable d'absorber une part non négligeable des précipitations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit lors des seules périodes où du matériel à moteur fonctionnera. Ces périodes seront de courtes durées et seront saisonnières. Pose de la clôture, sous-solage, formation des potets travaillés : mois de Septembre et Octobre 2021-2022. Gyro-broyage des interlignes, dégagement à la débroussailleuse : les étés de 2021-2022 à 2036-2037. Puis après lors des phases d'éclaircie (tronçonneuse, tracteurs forestiers, etc).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La patrimoine paysager sera modifié puisque le projet entraîne la fermeture par un couvert forestier de milieux ouverts. La saisonnalité apportera des différences de couleur dans le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra d'agrandir la surface boisée sur un secteur où l'agriculture prédomine. Il permettra de réduire le morcellement des surfaces forestières puisqu'il fera la jonction avec des parcelles déjà en nature de forêt et appartenant à la propriété (parcelles cadastrales D182 et D305 à Rouvray-Catillon).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet permet de modifier un espace agricole en un espace naturel longévif. Ce dernier favorisera l'hétérogénéité de l'environnement et améliorera les conditions d'accueil pour toutes les espèces, qu'elles soient floristiques comme faunistiques. La conversion en espace boisé induira une pérennité du caractère rural de l'espace où l'urbanisation ne pourra pas prendre position. De plus, au regard des différentes problématiques environnementales actuelles (inondation, hausse des températures, etc), ce projet permettra de contenir les impacts négatifs tout en améliorant la qualité de vie locale. Cette évaluation ne semble donc pas nécessaire en raison des orientations politico-écologiques choisies et plébiscitées.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte de localisation, Carte du parcellaire cadastral, Carte des ZNIEFF, Carte des sites classés, Carte des NATURA 2000 Plan de masse - projet de boisement Tableau des désignation cadastrales Fiche descriptive de l'entité "Les Caboches" Fiche descriptive de l'entité "Le Verger du Catillon" Fiche descriptive de l'entité "La Rémission Nord" Fiche descriptive de l'entité "Brasse boue" Fiche descriptive de l'entité "La Maison rouge"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

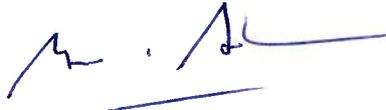


Fait à ROUVRAY-CATILLON

le, 30/07/2021

Signature

Benoit DELAVENNE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

